

Retraites :

- une "réforme" doublée d'un programme d'austérité,

- une "réforme" pour continuer de baisser les impôts des entreprises

Démasqués !



Mensonges en bande organisée !

Castaner, Bayrou, Le Maire... on ne compte plus celles et ceux qui nous assènent l'élément de langage « il faut sauver les retraites ». Il manquait la Première ministre. C'est fait dans le *Parisien* du 2 décembre : « Je suis déterminée à sauver notre système par répartition » et « cette réforme est nécessaire pour sauver notre système de retraites ».

6,33 euros de plus chaque année et le problème serait réglé !

Or, dans un document présenté aux syndicats, le gouvernement annonce que pour équilibrer les régimes il faudrait en 2032 « une hausse des prélèvements de 760 euros par an au niveau du salaire moyen ». Comme l'ont déjà fait Macron et Elizabeth Borne, on veut nous assommer avec un chiffre annuel de 760 euros et pour dans dix ans. Sauf que ça ne fera que 63,3 euros par mois (mais dans dix ans) et donc 6,33 euros de plus par mois chaque année, pour un salaire moyen de 3 275 euros brut (2 340 en net) en 2022 !

Cette faible augmentation peut être absorbée par les cotisations patronales grâce aux profits de ces dernières années. Et s'il faut faire "moite-moite" entre cotisations patronales et salariales, on aboutira à environ 3 euros de plus par an ! Alors, 3 ans de plus au boulot, c'est non car il n'y a rien à "sauver" !

Le but de la réforme : réduire la dépense publique...

La réforme des retraites s'inscrit dans un programme d'austérité global qui n'a rien à voir avec un déficit (voir ci-contre). Leurs documents le répètent sans cesse, comme dans le programme de stabilité envoyé à Bruxelles : « la maîtrise des dépenses publiques repose principalement sur des réformes structurelles, la réforme des retraites, notamment ».

Ils veulent réduire les déficits publics afin de respecter les sacro-saints critères de Maastricht à l'horizon 2027 (le 3 % de déficit du budget de l'Etat contre 5 % aujourd'hui). Des critères, établis pour des rentiers, et très contestés depuis que crises financière, pandémie et climatique se succèdent ! D'autant qu'il est possible d'annuler une partie de la dette (environ 400 milliards) qui est maintenant détenue par la Banque centrale européenne et que les intérêts de la dette, c'est seulement 2,3 % de la dépense publique totale. Il n'y a donc aucune urgence absolue !

... et continuer les baisses d'impôt des entreprises !

Le choc social est d'autant plus violent que le gouvernement persiste à continuer la baisse des impôts des entreprises (8 milliards sur deux ans). Et refuse donc toute augmentation, même marginale, des cotisations patronales au nom du "coût du travail". Pour mettre en avant des baisses d'impôts équilibrées, il nous vend la suppression de la redevance TV ! Mais, sur la durée, les ménages sont de plus en plus ponctionnés en regard des recettes de l'Etat. L'impôt sur le revenu représentait un quart des recettes totales de l'Etat en 2019, une part en hausse de plus de 7 points par rapport à 2007 !

Nos retraites ne doivent pas servir leur plan d'austérité !

Un déficit, mais où est le problème ?

Il y a d'autres moyens que d'augmenter le taux de cotisation. Par exemple, les régimes de retraite disposent d'environ 180 milliards de réserves financières et le fond de réserve des retraites (le FRR) dispose aussi de 26 milliards. Ces deux ressources ont d'ailleurs été mobilisées lors de la pandémie du fait de la chute de l'activité économique et de la baisse des recettes en termes de cotisations. Et le déficit annoncé est temporaire car après 2030 les dépenses seront stabilisées !

Déficit : 12, 100... qui dit mieux ?

Macron parlait de 12 milliards en 2027 et Elisabeth Borne parle de 100 milliards dans dix ans (2032) évidemment en cumulé, un non-dit de plus ! On finit par se perdre dans tous ces chiffres. Ils oublient de dire qu'au dénominateur il y a 345 milliards de recettes (avec un régime à l'équilibre en 2022).

L'austérité partout !

Les budgets des hôpitaux seront augmentés de 4,1 % en 2023 avec une inflation à 6 %. Le collectif Inter-hôpitaux a chiffré le manque de 1 à 2 milliards. Les dotations globales de fonctionnement aux communes (DGF) augmentent de 1,7 % alors que l'Etat devrait payer ses transferts de compétences à l'euro près. La dotation supplémentaire sera de 320 millions alors que l'inflation constatée devrait conduire à 1,25 milliard de plus. Côté assurance chômage, sa baisse et les modifications du niveau d'indemnisation ont abouti à un solde positif de 4 milliards de l'UNEDIC. Mais le gouvernement persiste dans les économies en réduisant la durée d'indemnisation selon le taux de chômage.

La réforme des retraites participe de ce programme d'austérité !

Cela conduirait, en 2032, à une hausse des prélèvements au titre de la retraite de 760 € par an au niveau du salaire moyen. Dans le scénario à 4,5% de chômage, l'effort serait moindre du fait d'une trajectoire plus favorable (environ 400€ en 2027 et 560€ en 2032).



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Janvier 2023

Union
syndicale
Solidaires

Ces “réformes” qui pénalisent plus les femmes !

Le constat dit tout à propos des retraites des femmes. Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes sont de 24 % (tous temps de travail confondus), mais leurs retraites sont inférieures de 40 % à celles des hommes.

Pas besoin d'être devin pour y voir des causes comme le fait d'avoir des carrières hachées ou des temps partiels mais aussi l'effet des réformes passées. C'est vrai de l'augmentation de la durée de cotisation : malgré une amélioration due pour l'essentiel à l'AVPF (assurance volontaire des parents au foyer) qui permet de valider des interruptions de carrière liées aux enfants, leur durée de carrière restait inférieure de plus de deux ans (8 trimestres !) pour la génération née en 1950 (1).

Or, la durée de cotisation exigée va atteindre 43 annuités pour la génération 1973 (62 ans en 2035), alors que la durée de carrière validée décroît régulièrement. Entrée plus tardive sur le marché du travail et précarité des carrières expliquent cette baisse. La décote, elle, concerne 8 % des femmes et 6 % des hommes mais surtout près de 20 % des femmes vont jusqu'à 67 ans contre 10 % des hommes pour éviter la décote. Et la promesse d'une retraite à 1200 euros ne concernera pas les femmes qui ont une carrière incomplète.

Pire, les différents gouvernements n'ont rien fait en matière de politiques publiques pour développer et améliorer l'emploi des femmes.

Par politiques publiques, on entend des dispositifs visant à mettre les femmes en situation de pouvoir mener une véritable carrière professionnelle. Si le taux d'activité des femmes entre 25 et 54 ans avait été égal à celui des hommes en 2021, c'est 1,1 million de femmes de plus qui seraient en activité.

Dépendance : on est déjà dans le mur...

Parmi ces dispositifs, la thématique de la dépendance car ce sont souvent les femmes (au moins 60 %) qui s'occupent des parents. Mais les femmes s'occupent plus du ménage, de la gestion administrative, du “lever-s'habiller” et les hommes, du bricolage. Pour se libérer de cette contrainte, l'enjeu reste de développer des structures d'accueil de proximité.

... et dans le domaine de la petite enfance, on y va tout droit !

Et dans le domaine de la petite enfance, il y manque 300 000 places en crèche, on va droit dans le mur. En 2009, le décret “Morano” a permis d'abaisser le taux d'encadrement et d'avoir un taux d'occupation de 120 %. L'an dernier, on est passé à un taux unique d'encadrement pour 6 enfants au lieu d'un pour 8 enfants qui marchent et un pour 5 enfants qui ne marchent pas ! La commission des “mille jours”, composée d'experts, préconise pourtant un taux d'encadrement de un pour 3 enfants. Résultat : un environnement de travail dégradé et les plus grandes difficultés à recruter.

La CNAF a recensé cette année près de la moitié des crèches en manque de personnel, d'où des berceaux “fermés”. Comme dans les EHPAD, où la moyenne est de 3 soignant.es pour 10 résident.es, majoritairement des femmes pour les unes et les autres ; or, le taux d'encadrement est crucial pour les conditions et la santé au travail et les conditions de vie.

Cette étude pointe une logique de rentabilité dans les crèches privées, avec du surbooking et un manque d'encadrement réglementaire. Faute d'investissements publics, 80 % des places créées en 10 ans l'ont été dans le privé. Un marché lucratif comme la dépendance, dont il faut virer ces sangsues profiteuses !

Les femmes vivent plus longtemps mais souvent en mauvaise santé, avec des petites retraites. Elles restent majoritairement aidantes, puis finissent leur vie en EHPAD dans des conditions indignes. On dépasse largement ce qu'on appelle souvent la double peine !

Mener tous les combats de front !

Nous allons nous opposer à cette réforme qui pénalisera encore plus les femmes. Mais, pour améliorer les retraites des femmes, le taux d'emploi et leur vie de tous les jours, d'autres combats de fond sont à mener conjointement. Un travail à mener de front par les syndicats !

1 : Les données sur les retraites sont issues de textes de Christiane Marty, ingénieure-chercheuse, membre d'ATTAC et de la fondation Copernic. Christiane Marty a publié de nombreux écrits sur les retraites, en intégrant régulièrement la problématique des femmes.

Le cynisme, sans aucune limite !

« J'entends des jeunes dire qu'ils n'auront pas de retraites. Mais moi, je ne me résigne pas à ce qu'ils aient cette crainte » : gonflé de la part de la Première ministre (dans le *Parisien* du 2 décembre) !

Car qui développe un discours truffé de contre-vérités ? Qui nous assène en permanence qu'il faut “sauver les retraites” alors que les chiffres disent le contraire ? Difficile du coup de se projeter en 2050 comme le fait le Conseil d'orientation des retraites, avec un tel discours anxiogène.

Il n'empêche : si les sondages marquent une opposition majoritaire au report de l'âge légal, on trouve des écarts importants en fonction de l'âge, les jeunes exprimant plus de réticences. Dans celui de l'Ifop en septembre, 15 % des 18-24 ans considèrent que c'est une réforme prioritaire à mener contre 43 % pour les Français âgés de 65 ans et plus. En fait, ce sont bien souvent les retraités qui semblent les plus favorables à une réforme... qui ne les concerne pas !

Nul doute que les jeunes seront massivement dans la rue !



Jusqu'à la nausée... et bien plus encore !

Le projet de loi sera connu le 10 janvier.

A la première journée d'action unitaire, la grève devra être énorme dans tout le pays.

Et dès cette première journée de grève générale, nous devons être des millions à manifester !